

Histoire de l'Ordre Franciscain Séculier





Vocabulaire

- **Différents noms utilisé** pour caractériser le mouvement dont nous faisons partie.
- Nécessité d'être bien au clair sur ces différentes dénominations et leur sens
- **Tiers-Ordre franciscain = TOF**, utilisé dès le 13ème siècle, (règle de Nicolas IV, 1289) et jusqu'au 20ème siècle, pour caractériser un ordre de pénitents particulier, de connotation franciscaine.
- Tiers : le troisième, **pas de notion de hiérarchie**, plutôt la succession chronologique de leur création : en relation avec 1er Ordre et 2ème, pas de « sous-ordre ».
- Ordre : à l'origine et encore maintenant ce mot désignait un groupe de personnes appartenant à une **même catégorie sociale ou religieuse** : l'ordre des chevaliers, l'ordre des pénitents. Aujourd'hui encore il est utilisé pour caractériser certaines catégories socioprofessionnelles : l'ordre des avocats, l'ordre des médecins.
- **OFS = Ordre franciscain séculier**, utilisé depuis peu (une cinquantaine d'année), pour insister sur l'aspect séculier de nos fraternités. Le désir étant de bien distinguer notre **vocation de laïcs** dans la Famille franciscaine et dans l'Eglise, différente de celle des frères du 1er Ordre et des sœurs du 2ème Ordre. C'est le terme **officiel, international**.



- **FFS = Fraternité franciscaine séculière**, en France, depuis 1968. Le terme « Ordre » étant, en France trop connoté comme ordre religieux, associé à la notion de vœux, les responsables de l'époque ont préféré utiliser le terme Fraternité : Fraternité séculière de saint François, aujourd'hui FFS pour être plus proches du terme international.
- Donc : nous utiliserons toujours OFS quand il y a une dimension internationale, FFS restant la dénomination française.
- **Projet de vie** ou Règle de l'OFS : en 1968, les responsables de la Fraternité française ont préféré utiliser le terme « Projet de vie » que nous privilégions aujourd'hui dans nos fraternités. C'est le premier terme employé au 13ème siècle. Pour nous, le mot « règle » fait trop penser aux règles monastiques et il y a risque de confusion.
- **Engagement** ou Promesse de vie évangélique : les mots « promesse de vie évangélique » sont ceux qui caractérisent le mieux cette démarche. Sans doute un peu trop long à dire, c'est le terme « engagement » qui est généralement utilisé dans nos fraternités et que nous retenons aujourd'hui.



SOMMAIRE

1. Une immense lame de fond
2. Des racines lointaines
3. Vivre autrement au sein de la société
4. Naissance des pénitents d'Assise
5. Un mouvement spirituel et social
6. 14^{ème} : expansion et fécondité
7. 15^{ème} et 16^{ème} : lumières et décadences
8. 17^{ème} au 19^{ème} : Glissement vers la pieuse confrérie
9. 19^{ème} : Le réveil
- 10 20^{ème} : Le retour aux sources et la recherche d'équilibres...



1. Une immense lame de fond

L'époque où vit François (1181 - 1226) est une période de grands changements. On passe d'une société rurale à une société urbaine. D'un régime de féodalité à une société de marchands dans laquelle les rapports sociaux changent.

Dans ce monde en bouleversement, au sein de la chrétienté s'organisent des groupes de laïcs, mariés ou célibataires, qui veulent retrouver une vie évangélique plus authentique. Ils font le choix d'un **engagement communautaire et de perfection évangélique**.

13^{ème} : siècle du laïc :

- Le Laïc accède à la culture.
- Il redécouvre la nécessité de vivre l'Évangile au cœur du monde.
- Création de multiples confréries, fraternités, mouvements populaires d'entraide ou de dévotion...



2. Des racines lointaines

A partir du 3^{ème} siècle, trois ordres dans l'Église : les Clercs, les Moines et les Laïcs. Les deux premiers sont la voie royale vers la sainteté.

Dès le **5^{ème} siècle**, des hommes et des femmes, appelés « **Pénitents** », s'engagent volontairement dans une vie chrétienne plus rigoureuse : l'état pénitentiel, état juridique reconnu par l'Église. Ils vivent dans leurs maisons mais sous le contrôle d'un évêque ou d'un abbé. Puis ce genre de vie disparaît peu à peu la priorité étant donnée aux clercs et aux moines.

12^{ème} : apparition de confréries où laïcs mariés ou célibataires s'engagent dans une vie « pénitente », c'est-à-dire à changer leur vie selon l'Évangile.

1181 : Pénitents ruraux

1201 : Tiers Ordre des Humiliés « **Propositum** » des Humiliés (texte approuvé par le pape Innocent III)

Les Béguines, en Flandre



3. Vivre autrement au sein de la société

1221 *Mémoire du projet de vie des frères et des sœurs de la pénitence vivant chez eux.*

Un engagement public d'une vie toute centrée sur Dieu au cœur du monde. Ces chrétiens appartiennent à une Fraternité et sont frères et sœurs. Ils viennent de toutes classes sociales.

- austérité dans le vêtement
- simplicité de vie
- jeûnes sévères
- prières
- interdiction de porter les armes
- s'acquitter de la dîme
- cotisation mensuelle pour les pauvres
- responsable du groupe = ministre
- obligation de faire son testament
- après un an de probation, le candidat, s'il en est jugé digne, prononce sa profession perpétuelle



4. Naissance des pénitents d'Assise

- En 1206, en quête de « conversion », François se tourne vers ces mouvements de pénitents. Il le dit dans son Testament « *le Seigneur me donna, à moi, frère François, la grâce de faire pénitence* ». Il ajoute aussitôt : « *Ensuite j'attendis peu et je dis adieu au monde* ». François ne revendique pas le statut de clerc, il reste laïc et n'a pas l'intention de devenir moine, encore moins de créer un ordre. **François et ses premiers frères sont donc d'abord de ces « pénitents laïcs »**. Très rapidement, le nombre des frères s'accroît et quand on leur demande d'où ils viennent, ils répondent souvent : « *nous sommes des pénitents originaires de la ville d'Assise* » (AP41)
- Bientôt, **la vie et la prédication de François touchent** toutes les couches sociales et **toutes les formes de vie** : « *hommes et femmes, clercs et religieux, couraient voir et entendre le saint de Dieu ... Sous la motion de l'inspiration divine, beaucoup d'hommes, nobles ou non, clercs ou laïcs, vinrent trouver François parce qu'ils désiraient servir Dieu jusqu'à la mort sous sa direction. ... Il a donné à tous une Règle de vie et selon la condition de vie de chacun, indiqua le vrai moyen de se sauver* » (1 C 36)



- Des couples viennent lui demander ce qu'ils doivent faire pour vivre eux aussi en suivant l'Évangile d'une manière plus authentique : « *des hommes et des femmes mariés, qui n'avaient pas la possibilité de renoncer aux liens du mariage, s'engagèrent sous les conseils des frères à pratiquer une pénitence plus stricte dans leurs propres maisons* » (3 S 60)
- François conseille à tous de rester fidèles à leurs engagements « séculiers » et les oriente vers les associations de pénitents existantes
- Entre 1215 et 1230, François et ses frères marquèrent profondément le mouvement pénitentiel qui se développa très rapidement.
- Par la suite, ces laïcs se tournèrent soit vers les Franciscains, soit vers les Dominicains. (pénitents gris et pénitents noirs).
- François écrit à tous *La lettre à tous les fidèles*, série d'exhortation destinées à ceux qui ont choisi de se convertir à l'Évangile.



- **1289 règle de Nicolas IV**
- Au sein de l'Église, ces groupes informels sans règle stricte, revendiquant une **pauvreté absolue et le droit de ne pas porter les armes**, finissent par poser problème à l'Église qui ne les voyait pas d'un très bon œil. Pour structurer un peu tout cela, le pape Nicolas IV par la bulle « supra montem », institue le « tiers-ordre de la Pénitence du bienheureux François » et en établit la « forma vitae » ou « Règle » qu'il impose à tous les frères et sœurs de la pénitence comme la nouvelle règle des pénitents. C'est en quelque sorte la **fondation des Tiers-Ordre**.
- Cette règle garde presque intact le texte du mémorial de 1228 et l'ordre de la pénitence reste **sous la direction du 1er Ordre**, elle restera en vigueur jusqu'au pape Léon XIII (1883).
- Ainsi, c'est bien de ces fraternités de laïcs pénitents que François et ses frères avaient stimulées et multipliées, que jaillit la troisième branche de la Famille franciscaine appelée les Tertiaires ou Tiers-Ordre franciscain, et aujourd'hui la Fraternité franciscaine séculière.



5. Un mouvement spirituel et social

Au 13ème siècle, ces fraternités de pénitents se répandent de façon spectaculaire, preuve de la vitalité du mouvement franciscain à cette époque. Leurs membres font tout pour essayer **d'adapter l'idéal évangélique à la société de leur époque** et trouvent également dans ce mouvement un **lieu pour approfondir leur foi chrétienne**. Pour ses membres il s'agissait de vivre l'idéal évangélique d'amour et de paix, aussi bien dans la vie familiale qu'au travail et dans les préoccupations quotidiennes. Tous étant sur le **même pied d'égalité** : le roi et le vassal, le noble et l'homme du peuple, le lettré et l'artisan : en 1252, sur une liste de 57 laïcs de la fraternité de Bologne, on trouve des notaires, des copistes, des selliers, des barbiers, des cordonniers, des menuisiers, des papetiers, des boulangers, des pharmaciens, des tanneurs...

Tous avaient **conscience d'appartenir à un « ordre »** avec ses privilèges et ses exigences.

Elles **contribuent fortement à la vie des cités** et ont un rôle important dans la société :



Facteur d'intégration sociale : On peut constater que ce mouvement laïc fut essentiellement un **phénomène urbain**. Le développement de ces confréries laïques s'appuie la plupart du temps sur un noyau composé d'artisans et de membres de professions libérales (notaires, médecins, avocats). Au cours du 13^e siècle, ces laïcs semblent se recruter surtout parmi les habitants des bourgs (les **bourgeois**) récemment établis dans les villes en pleine expansion. Ces nouveaux venus, imparfaitement intégrés dans les anciens milieux aristocratiques des vieilles cités trouvaient dans ces groupements, à la fois un lieu pour approfondir leur vie chrétienne et un moyen de mieux s'insérer dans la Cité. Ainsi, ces fraternités jouent un rôle important dans **l'intégration sociale** des nouveaux venus de la nouvelle société naissante.

Ces laïcs chrétiens tentent également de faire passer au niveau des institutions et des mœurs le **message évangélique** : combat pour la justice sociale, **fondations charitables** (hospices, hôpitaux, dispensaires, léproseries...) protestation contre l'emprise croissante de l'argent.



Ils contribuent beaucoup à **canaliser** ce vaste mouvement de **piété populaire** qui peut charrier le meilleur et le pire : diffusion de chants religieux et de livres de prières en langue vulgaire.

Ils jouent aussi un **rôle politique** non négligeable : actifs dans la mise en place des statuts communaux de certaines villes et dans l'élaboration de traités de paix entre les cités. Leur action en faveur de la paix fut manifestement une forme essentielle de leur engagement.

Retour à l'Évangile. Enracinement dans la Paternité transcendante et miséricordieuse de Dieu. Joie du pardon. Liberté intérieure. Refus de toute structure ou idéologie sociales injustes, du fossé par la richesse, le savoir ou le pouvoir. Intégration des plus humbles. Savoir être là où le monde bouge et où la vie jaillit. Poursuivre inlassablement la paix...

Tel fut, à l'école de saint François, l'utopie évangélique du mouvement franciscain.



6. 14^{ème} : expansion et fécondité

Au **14^{ème} siècle**, le Tiers-Ordre de St François a largement dépassé les frontières de l'Italie. Partout où arrivent des Frères Mineurs, des laïcs veulent, à leur exemple, mais selon leur propre mode de vie, vivre aussi l'Évangile. Ainsi, un siècle après, se renouvelle ce qui s'était passé au temps même de François : des hommes, des femmes vont trouver les frères et leur demandent : « indiquez-nous un chemin qui nous aide à mieux vivre notre vie chrétienne ».

« Il faut prendre en considération, en même temps, les Frères Mineurs et les laïcs qui les entourent, car il y a continuité entre le genre de vie des uns et le désir des autres... Étudier la signification sociale du franciscanisme, c'est mettre en évidence, s'il se peut, la correspondance entre le genre de vie adopté par une petite minorité, les Frères, et le comportement de ceux qui les encouragent et qui se réclament de leur esprit... » Jacques Paul, historien.

Des figures franciscaines du 14^{ème} :

Sainte Marguerite de Cortone

Saint Yves de Bretagne

Bienheureux Raymond Lulle



7. 15^{ème} et 16^{ème} : lumières et décadences

Malgré la tiédeur de l'époque (néo-paganisme de la Renaissance, guerres de religion, destructions des couvents et de leur influence spirituelle), où les laïcs tertiaires sont laissés à eux-mêmes, l'héritage de St François continue à se transmettre, plus particulièrement par les « sans grades de la sainteté » dont l'histoire n'a pas retenu les noms.



8. 17^{ème} au 19^{ème}

Glissement vers la pieuse confrérie

Les innombrables groupements de tertiaires qui existent à cette époque s'occupent principalement de la vie religieuse de leurs membres et peu des œuvres extérieures en faveur des plus démunis. Trois raisons à cela : l'esprit d'**individualisme** qui régnait alors, l'apparition de nouvelles congrégations s'occupant des œuvres de bienfaisance (St Vincent de Paul), et enfin un **recrutement** qui s'étendait plutôt à la **noblesse et à la bourgeoisie**, peu enclines à s'orienter vers cette voie.

D'autre part, on peut constater un glissement également concernant la « direction » des fraternités : initialement, et partant du premier texte de la règle de 1221, les fraternités se gouvernaient elles-mêmes et éalisaient ses responsables. Mais, peu à peu, les laïcs perdent toute autonomie et tombent sous la juridiction directe des frères du Premier Ordre.



19^{ème} : Le réveil

A partir de la deuxième moitié du 19^{ème} siècle, le Tiers-Ordre connaît une croissance extraordinaire.

Si l'action des laïcs dans l'Église est de tous les temps, l'organisation collective de l'apostolat est bien une innovation du 19^{ème} siècle. C'est l'élaboration de la « démocratie chrétienne », la naissance du catholicisme social (patronages, syndicats, partis politiques...)

1833, à Lyon, forte influence des Capucins. Après les avoir rencontrés le curé d'Ars écrit : « On ne saurait trop propager le Tiers-Ordre dans les paroisses comme un des plus puissants moyens de ranimer la charité dans les cœurs »

Antoine Chevrier entre au Tiers Ordre en 1855, puis fonde le « Prado », communauté de prêtres pauvres pour les pauvres des banlieues industrielles.

Frédéric Ozanam, fondateur des Conférences Saint Vincent de Paul, est pétri de l'idéal de st François. Il publie les Fioretti en français.

Parution de **quatre revues mensuelles franciscaines** entre 1860 et 1870.



Le pape **Léon XIII** intervient dans le domaine social et politique (encyclique *Rerum novarum* sur la condition ouvrière 1891) et pousse ainsi les laïcs à s'engager. Il voulait faire du Tiers Ordre, auquel il appartient, l'instrument privilégié de sa « révolution sociale ».

Il souhaite que la Règle soit changée pour s'adapter aux exigences de la vie moderne, tout en gardant l'esprit de ses origines.

1883 : Nouvelle règle qui modifie et complète ce qui semble désuet ou rigide et conserve ce qui peut s'adapter à la vie d'un chrétien laïc :

- obligation de porter le petit scapulaire et le cordon
- nécessité de faire un an de noviciat avant la profession
- éviter les spectacles profanes
- sobriété dans les repas
- confession et communion mensuelles
- récitation quotidienne de 12 Pater, Ave Maria, Gloria
- obligation de faire à temps son testament
- examen de conscience journalier
- assistance à la messe quotidienne, à la réunion mensuelle
- quote-part volontaire pour les dépenses de la fraternité, pour l'aide aux pauvres
- renouvellement des charges tous les trois ans
- visite annuelle des religieux du 1er Ordre



Avec **Léon Harmel**, en France, le Tiers-Ordre franciscain, va connaître ses heures de célébrité et d'influence.

Léon Harmel est un industriel, patron d'une filature près de Reims, entré dans le Tiers-Ordre, il entreprend de faire de sa fabrique une sorte de communauté où les ouvriers eux-mêmes dirigent un ensemble d'œuvres destinées à les sortir de leur isolement et du paupérisme : cercles d'études, caisses d'épargne, de crédit, de secours, coopératives... Convaincu par l'encyclique « rerum novarum », sur la condition ouvrière, de la nécessité de soutenir le prolétariat, il crée dans son entreprise un « supplément familial de salaire » pour les familles dont les gains n'atteignent pas le minimum jugé indispensable pour vivre. Il est ainsi le véritable initiateur des allocations familiales, l'inventeur en étant, 25 ans plus tard, **Emile Romanet**, autre laïc franciscain.

Suivant les recommandations du pape Léon XIII, Harmel tente également une **réforme du Tiers-Ordre franciscain** : à partir de 1893 c'est la naissance de grands congrès régionaux et nationaux qui **condamneront** clairement les **abus du capitalisme**. .



Congrès franciscain de Paray le Monial en 1894

7. Il a la mentalité franciscaine celui qui, avec le Pape Léon XIII, reconnaît que « la plupart des travailleurs sont dans un état de misère et d'infortune imméritée », qui attribue cet état de misère aux mêmes causes que lui assigne ce grand Pontife, c'est-à-dire à l'accaparement, à la spéculation, à l'usure vorace et à l'état de désorganisation du monde du travail ; et qui veut y remédier par les moyens préconisés par ce même pape, en particulier, par la restauration des unions professionnelles, augmentées de toutes les œuvres nécessaires au mieux être religieux, moral et matériel des travailleurs.

8. Il a la mentalité franciscaine celui qui croit que ce n'est pas par la seule aumône qu'on peut et doit remédier aux misères imméritées des travailleurs ; que l'ouvrier sobre et honnête n'est pas un pauvre ; qu'il lui est dû, non par charité mais en justice, le nécessaire matériellement et moralement pour qu'il puisse vivre, dans l'état normal, sans recourir à la mendicité, même dans ses vieux jours.

9. Il a la mentalité franciscaine celui qui croit que les lois qui ont été votées depuis vingt ans concernant les Sociétés de Secours Mutuel, les Syndicats, les accidents du travail, le repos hebdomadaire, la réglementation des conditions de travail, etc., loin d'être mauvaises en soi, ne sont au contraire qu'un timide essai de retour à la juste organisation des choses et du monde du travail, et qu'il faut les vivifier le plus possible par l'esprit chrétien.

10. Il a la mentalité franciscaine celui qui croit que pour les misères même inévitables et inhérentes aux conditions de l'humanité, il est mieux d'y remédier collectivement plutôt qu'individuellement, et qui préfère procurer la gloire de Dieu, en unissant son action et sa générosité à celle de l'Église ou de sa Fraternité, plutôt que de rechercher la sienne propre en donnant ou en agissant isolément.

Il a la mentalité franciscaine celui qui croit que c'est pratiquer fort mal la charité, que de se contenter de remédier à un mal qu'il aurait pu ou dû prévenir, et qui préfère aux œuvres de pure assistance les œuvres de préservation et de prévoyance, les œuvres qui font coopérer l'assisté à son propre relèvement matériel et moral... »



Mais ce **courant est de courte durée**, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et l'anticléricalisme ambiant créent des divisions profondes, et c'est finalement Rome qui, dans une lettre officielle, interdit aux fraternités de traiter de problèmes sociaux. Et, paradoxalement, c'est le pape Léon XIII, l'auteur de *rerum novarum* qui ramène le Tiers-Ordre à un mouvement de piété !

Au début du **20ème siècle**, d'autres laïcs franciscains prennent le relais au sein de l'Action Catholique. C'est la création des « semaines sociales »,

Joseph Folliet, journaliste et écrivain engagé, crée les « Compagnons de St François », en 1927. Il s'agit de vivre l'idéal de la première fraternité : « *Qu'ils aillent comme pèlerins et étrangers en ce siècle, troubadours pour élever le cœur des hommes et donner la joie spirituelle* ».

Dès 1930, il remet en cause la colonisation.

1945, fondation avec Georges Hourdin de la Vie Catholique illustrée.

En 1961, il fonde, avec Georges Hourdin toujours, la revue *Croissance des Jeunes Nations*.

Mais c'est surtout après la 2ème guerre mondiale que les changements les plus importants vont se faire remarquer.



20^{ème} : Le retour aux sources et la recherche d'équilibres...

Après la guerre, des fraternités nouvelles de foyers et de jeunes

Après la guerre naissent des fraternités nouvelles, surtout de foyers et de jeunes, à côté des fraternités anciennes du Tiers-Ordre, qui étaient séparées, hommes-femmes.

Ces fraternités plus jeunes s'établissent surtout dans les villes, elles sont mixtes et se réunissent plutôt à domicile ou dans une salle paroissiale qu'à l'église). Elles sont souvent plus petites.

Dans les **anciennes fraternités (du TO)** la **référence** de base est la **règle de Léon XIII** qui tient d'avantage du règlement que de l'inspiration évangélique franciscaine. L'appartenance au TO se fait par étapes (postulat, noviciat, profession). Les temps forts sont la réunion mensuelle et la visite canonique annuelle. Au plan personnel, l'accent est mis sur la messe, quotidienne si possible, et la confession mensuelle, sur la récitation de l'office, sur le port de l'habit (scapulaire et corde) et quelques autres exercices. Le TO fait de ses membres des « super-chrétiens ».

Les rites, les obligations et le langage sont en grande partie un décalque de la vie religieuse. Le TO est plutôt un « **mouvement de piété** ».



Fraternités nouvelles ont toujours comme référence la règle de Léon XIII. L'appartenance se fait toujours par les étapes prévues par le rituel, mais on innove sur la forme et on assouplit la pratique. Les demandes et les attentes de ces nouveaux groupes conduisent à mettre d'avantage l'accent sur la recherche évangélique et franciscaine. La **référence** devient de **plus en plus l'Évangile et St François**, et de moins en moins la règle. Ainsi s'amorce un changement profond qui va progressivement faire muter le TO d'un « mouvement de piété » en un « groupement de vie évangélique (le Comité national des GVE s'est constitué le 3 mai 1963). Dans la foulée la dénomination va changer également, avec une insistance sur la fraternité et l'état de laïcs (Tiers-Ordre devient la Fraternité séculière de saint François).

Une nouvelle génération de « laïcs franciscains » voit le jour. C'est aussi la grande aventure de **Vatican II**. Ainsi, la conjonction de cette nouvelle vitalité de la Fraternité et des perspectives ouvertes par Vatican II fait apparaître pour la Fraternité l'opportunité de faire le point sur son évolution.

Pour répondre aux attentes nouvelles et aux perspectives ouvertes par le Concile, l'idée s'impose alors d'élaborer une « nouvelle règle », dans laquelle on verrait mieux l'inspiration évangélique et franciscaine de la Fraternité



Conseil national de la Champfortière : 1968

Déclaration de l'unité et de la personnalité de la Fraternité séculière de St François.

Cette déclaration affirme de nouveau l'unité du laïcat franciscain et la personnalité propre de la Fraternité séculière : au moment où l'Église attend que les laïcs prennent de plus en plus leur pleine responsabilité, la Fraternité séculière doit affirmer et assumer sa responsabilité propre. Elle le fait en complémentarité et en réciprocité avec les autres branches de la Famille franciscaine

Au niveau de la structure, la Fraternité est prise en charge par les laïcs. Les frères du 1er Ordre changent de dénomination, de pères directeurs, ils deviennent des « frères assistants ».

En **1971** voit donc le jour le « **livret bleu** » : une proposition de vie en neuf chapitres. L'appartenance à la Fraternité se fait toujours par étapes mais on ne reprend plus les termes postulat, noviciat, profession. On leur préfère ceux de cheminement, adhésion à une fraternité, engagement de vie évangélique. On n'en précise pas la forme, on dit seulement qu'elles « s'expriment dans des cérémonies liturgiques adaptées ». Un texte qui n'est pas juridique, pas de préceptes, c'est une « inspiration »



C'est alors une époque riche en **vitalité et dynamisme**. Témoin de cela le grand rassemblement à la porte de Versailles, Objectif 84.

Les fraternités se veulent accueillantes à tous. L'esprit évangélique de François est bien mis en évidence et est bien au cœur. La réflexion et le travail des textes sont mis à l'honneur, mais la conscience d'appartenir à un Ordre plus large n'est plus très vive. Le Projet de vie, l'engagement dans la Fraternité séculière ne sont pas toujours proposés. Certains frères et sœurs entrés en fraternité à cette période n'en ont jamais entendu parler...

Parallèlement la FFS prend de plus en plus conscience de l'importance de vivre en **Famille franciscaine**. Les frères, les sœurs et les laïcs sont tous porteurs du charisme franciscain, chacun à leur manière, dans leur vocation propre. Le grand rassemblement de Fraternité 2000 à Nantes est bien le témoin de cette volonté de se rencontrer et de témoigner ensemble.

Différentes actions sont menées en Famille : la création d'un site Internet, l'action auprès des jeunes (coordination franciscaine), le Service de communication franciscaine (SCF), les Editions Franciscaines, Franciscans International, JPIC et le comité interreligieux Gubbio. Il n'est pas toujours facile d'agir en Famille.



Dans le monde

1969 : Premier Conseil international

La réunification des fraternités des différentes obédiences

1973 : création du **Conseil universel du Tiers-Ordre** : les quatre ministres généraux créent la première Présidence interobédientielle avec un seul ministre général et quatre vice-ministres laïcs.

1er Chapitre général de l'OFS

La « Proposition de Vie » de la Fraternité, approuvée et confirmée par Paul VI le 24 juin 1978 :

Dans la mouvance du Concile, les fraternités du monde entier sont invitées à faire des propositions en vue de l'élaboration d'une « nouvelle règle ». Après plusieurs moutures, un texte définitif est arrêté qui s'efforce de tenir compte des souhaits exprimés par les différents pays et aires culturelles. Après 12 années de travail et de réflexion

Cette « nouvelle règle » est approuvée par Paul VI en 1978.



Structuration progressive de l'Ordre

1979 2ème Chapitre général : étude de la nouvelle Règle

1982 3ème Chapitre général : réflexion sur la responsabilité des laïcs dans l'animation de l'Ordre

1985 4ème Chapitre général : premier Chapitre électif depuis l'approbation de la nouvelle Règle ; approbation des statuts du CIOFS

1988 5ème Chapitre général : travail sur les Constitutions

1990 6ème Chapitre général, Les Constitutions sont adoptées « ad experimentum ». Election de Emanuela de Nunzio

1999 approbation définitive des **Constitutions générales**, proclamées en **2000**

2002 approbation des statuts internationaux et élection de Encarnacion de Pozo

Aujourd'hui, nous avons retrouvé notre autonomie, notre sécularité et notre unité.

Nous avons des textes sur lesquels nous appuyer, non pas comme des carcans, mais comme des guides.



Survol du chemin parcouru :

« En 50 ans la Fraternité a fait une évolution extraordinaire. Elle est passée : d'un « mouvement de piété » à un « mouvement de vie évangélique », d'un accent porté par la Règle de Léon XIII sur des pratiques religieuses à la mise en forme d'une inspiration évangélique et franciscaine à partir du livret bleu puis de la « Proposition de Vie » de Paul VI, d'une recherche de « sanctification personnelle » (en particulier par des exercices de piété) à une démarche d'apprentissage de la vie évangélique à la manière de François, d'une « vie religieuse dans le monde » à une vie authentiquement laïque inspirée par l'Évangile, d'une mentalité de « super-chrétiens » au niveau de la pratique religieuse à une fraternité largement ouverte à des gens en recherche, d'une fraternité qui propose un chemin tracé, balisé par des étapes successives à une fraternité inventive qui permet à chacun de trouver son propre chemin, d'une fraternité qui a déjà défini son identité et sa mission à une fraternité qui ne cesse de la découvrir à partir de l'Évangile et de St François. »

Frère Ephrem, Nantes, 1998



Une page nouvelle :

Depuis le début des années 2000, une nouvelle dynamique traverse les Fraternités.

Il y a une attente, plus ou moins affirmée, chez certains de nos contemporains :

- D'une Fraternité accueillante et fraternelle, sans préjugé.
- D'une Fraternité qui propose la rencontre de Jésus-Christ, vivant et toujours à l'œuvre dans chacune de nos vies et dans le monde. « *Apprenez-nous à prier !* »
- D'une Fraternité qui structure notre foi et nous donne des repères pour la vivre.
- D'une Fraternité engagée collectivement au service des plus pauvres, des plus délaissés, socialement, spirituellement, affectivement.
- D'une Fraternité qui cultive l'esprit de famille avec les frères et les sœurs, dans une complémentarité enrichissante.

Des expériences autrefois isolées viennent féconder cette attente nouvelle : les Fraternités de Bitche et de Cholet.

Un peu partout, des Fraternités voient le jour et se donnent rendez-vous au niveau national : Semaines des Familles...



Pour prolonger la réflexion :

- Est-ce que je repère des constantes à travers l'histoire ?
- Avec quelles inflexions suis-je le plus à l'aise ? Le moins à l'aise ?
- Ce que je viens d'entendre correspond-il avec ce que je vis dans ma fraternité ?
- Comment est-ce que je me sens « appartenir » à l'OFS ?
- De quoi aurais-je besoin pour mieux prendre conscience de cette appartenance ?
- Si j'avais à définir la Fraternité Séculière aujourd'hui en quelques phrases...



L'OFS aujourd'hui

Données statistiques

A partir de l'enquête démographique de 2005. Les résultats sont approximatifs, tous les pays n'ayant pas répondu...

L'OFS est un mouvement international, présent aujourd'hui dans les cinq continents, dans 104 pays : il y a environ 450 000 laïcs franciscains dans le monde. Les fraternités vieillissent et leur nombre décroît plutôt dans les pays industrialisés (Europe, Etats-Unis) ; elles sont au contraire en pleine expansion dans les pays en voie de développement (Afrique, Amérique du Sud).

Répartition géographique : Europe 31%, Asie 22%, Amérique du nord 16%, Amérique du sud 20%, Amérique central 7%, Afrique 2%, Océanie 2%

Age : 45% plus de 60 ans,

Niveau d'études : 45% école élémentaire, 36% école secondaire, 11% université, 8% analphabète (partiel ou total)

Résidence : 70% urbaine, 30% rurale

Sexe : 69% femmes, 31% hommes

Assez semblable à la France.



L'OFS se donne des outils pour vivre

L'OFS, sous sa forme actuelle est encore tout récent (1969 : 1er Conseil international, 1976 1er Chapitre général de l'OFS). Il n'y a eu que deux ministres internationales avant l'actuelle.

Tout mouvement a besoin de textes législatifs sur lesquels s'appuyer, doit mettre en place des structures pour favoriser la communication, les prises de décisions, en fin de compte, la vie...

Mais, c'est toujours la vie qui précède la législation

Le Projet de vie : notre Projet de vie actuel a été longuement élaboré par une équipe de laïcs et de frères du 1er Ordre durant 12 années de travail et de réflexion, pour être définitivement approuvé par le pape Paul VI en 1978. Il est dans la continuité de tout ce qui a précédé...

Les Constitutions générales de l'OFS et le Rituel (2000) :

Ce sont des indications pour l'application du Projet de vie dans nos fraternités.

Elles sont, elles aussi, le fruit d'un long travail auquel ont pu participer toutes les Fraternités nationales :



Les Constitutions

Ce n'est pas seulement un texte législatif, mais un texte qui donne les grandes orientations de notre vie fraternelle. Il est constitué de trois parties :

- ch.1** la fraternité franciscaine séculière : c'est l'introduction qui dit qui nous sommes
- ch. 2** la forme de vie et l'activité apostolique : la partie la plus importante, elle définit le cœur même de notre projet de vie, notre place dans la famille, dans la société, dans l'Église...
- ch.3** la vie en fraternité : la partie la plus réglementaire sur la façon dont les fraternités sont reliées entre elles, comment on entre dans une fraternité, comment les responsabilités sont établies par les élections, l'accompagnement spirituel